

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H. SAINT-POL

SAMEDI

28

JANVIER 1922

« A la Conférence de Cannes, nous avons réussi, pour la première fois à exposer librement et autrement que dans un interrogatoire la vraie situation de l'Allemagne... A la Conférence de Gênes nous espérons... »

(Discours du chancelier Wirth.)

N'espère-t-il pas beaucoup trop ?

Quatorzième Année. - N° 4.720

ABONNEMENTS :
1 an 6 m. 3 m.
France et Etranger... 25. 13.
Autres départ... 32. 28. 15.
Union postale... 62. 34. 18.
— TELEPHONE : 2-17 et 2-18

Nuages sombres

La guerre à coups d'épingles anglo-française, semble devoir prendre avant peu les mêmes proportions que la guerre mondiale et s'étendre à toutes les nations. Les Etats-Unis eux-mêmes, tout en prétendant se désintéresser des affaires européennes entrent délibérément dans la danse et menacent nous une guerre de laquinerie, de reproches amers de critiques sévères, de menaces même. Ils ne mobiliseront certes pas leur flotte de guerre, ils ne marcheront pas contre nous, les armes à la main, mais ils nous demanderont, ils l'ont déjà fait, le paiement des intérêts des sommes qu'ils nous ont avancées, et leur remboursement intégral. Après le sénateur Mac-Cormick, c'est M. Borah qui a déclaré que les alliés par la révision du traité de Versailles, la réduction de leurs armées à des proportions raisonnables pouvaient le faire, et qui, nous prenant directement à partie, a prétendu ne pas comprendre que la France ait besoin de près d'un million d'hommes pour se protéger contre l'Allemagne dont l'armée est réduite à 100.000 officiers et soldats.

Sur le papier, aurait-il dû ajouter. Il n'est pas sans ignorer d'après les documents fournis, que l'Allemagne peut mobiliser du jour au lendemain, près d'un million de soldats parfaitement aguerris, auxquels viendront se joindre, au bout de deux semaines, des millions de réservistes bien encadrés, des sapeurs aériens, des avions, des avions de combat, des avions de bombardement et de chasse, que tous ses chimistes préparent dans leurs laboratoires, toute une série de gaz asphyxiants.

Qu'est-ce cela ? pense-t-il sans doute. La conférence de Washington a interdit l'emploi de ces gaz, de ces liquides incendiaires. Et après ? Le tribunal de la Haye, n'avait-il pas fait ces mêmes défenses, et l'Allemagne qui avait adhéré à ses conclusions, a passé outre, et hier encore, son chancelier, sommé de livrer les coupables, s'y est absolument refusé.

Ce que l'Allemagne a fait de 1914 à 1918, elle le recommencera demain, le cas échéant, sans la moindre hésitation, avec plus de cynisme encore. Elle complétera, comme durant la Grande Guerre, sur la victoire, et pour elle, on le sait, la force continue à brimer le droit. Serait-elle vaincue ? Instruite par l'expérience actuelle, elle sait comment on échappe aux sanctions, et par conséquent, elle ne s'inquiéterait pas des conséquences de ses crimes, recourrait à ses manœuvres actuelles, plus fort même qu'aujourd'hui, car elle serait en droit de soutenir : « Je n'ai pas à la conférence de Washington, figuré ses décisions. »

Avec un peu plus de réflexion, M. Borah se serait lui sur la question du désarmement. Depuis dix ans, la France n'aurait plus qu'une armée de 100.000 hommes, si les Etats-Unis avaient ratifié le traité de Versailles, avaient voté le pacte de garantie franco-anglo-américain, accepté par le président Wilson. Ayant foi aux promesses américaines, la France a renoncé à la frontière du Rhin ; le congrès des Etats-Unis s'est dérobé ; notre pays n'est pas défendu au nord-est, contre une attaque allemande, notre pays lésé devrait encore désarmer, se jeter volontairement dans la gueule du loup allemand.

Du côté anglais, les exigences sont encore plus impérieuses. Furieux de la retraite du cabinet Briand, dont malgré les dires de l'ancien président du Conseil, il dirigeait la politique extérieure, pour le plus grand bien de l'Angleterre, il entend maintenant s'imposer à sa politique intérieure, et ne pense pas ses mots, il a dit : « Les hommes qui n'aiment pas les conférences, sont ceux qui n'aiment pas à faire face aux réalités. »

Réaliste, M. Lloyd George, l'est plus que n'importe quel homme d'Etat. Du traité de Versailles, — nous sommes loin de lui en faire un crime, — il a tiré tout ce qu'il pouvait, beaucoup plus qu'il n'espérait. Par conséquent, il devrait admettre que la France, moins bien partagée que l'Angleterre, bien que mille fois plus éprouvée, en tire ses enseignements, les avantages qui lui sont dus. Tant qu'il n'a pu obtenir ce qu'il désirait, il était de tous les côtés, le plus exigeant, le plus intraitable ; maintenant qu'il est servi au-delà de ses ambitions, il n'admet pas d'autres réclames leur dû. Mis en goût, en appétit par les faiblesses de M. Briand, il a jeté son dévolu sur l'Europe dont il veut faire la vassale de l'Angleterre. De là, l'idée de la conférence, nous pourrions dire, de la foire politique de Gênes, à laquelle sont convoqués toutes les nations européennes, à laquelle prendront part environ mille délégués. De cette Babel moderne, où les trois-quarts et demi des participants ne trouveront pas ce qui se dira, M. Lloyd George pensait être le maître, et réorganiser l'Europe, à sa guise, sans que personne ose résister à ses fantaisies. Derrière lui, il menait l'Allemagne vaincue, la République dévastée des Soviets ; il en avait fait ses alliés en leur donnant à entendre, qu'il travaillait également et surtout pour elles ; il acceptait leur concours sans exiger de l'Allemagne qu'elle exécute le traité de Versailles, sans demander à la Russie, la moindre garantie.

En principe, il avait admis les conditions de M. Briand, certain d'avance qu'aux cours des débats, il lui arracherait de nouvelles concessions. Mais M. Briand tombé, est remplacé par M. Poincaré, qui formule des mêmes réserves, des mêmes exigences que les pourparlers devaient exiger, si allusion directe ou indirecte est faite à la révision du traité de Versailles, dont il veut l'abolition, la France reprendrait sa liberté. La Belgique suivrait fatalement. Sans les Etats-Unis, la Belgique, la France, la Conférence de Gênes serait sans autorité, sans prestige, la modification de l'Europe renvoyée aux calendes grecques.

Et M. Lloyd George, qui voit son étoile briser, dont la politique est depuis quelques jours très attaquée dans son pays, au lieu de monter au Capitole, roulerait au Las de la Roche Tarquenne.

La politique du Premier anglais est inexorable, à moins qu'à Washington ait été

Le nouveau vice-président de la Chambre des députés



M. CHASSAING-GOYON

qui, ainsi que « Paris-Centre » l'a annoncé hier, a été élu vice-président de la Chambre des députés, par 250 voix, sur 336 votants.

Il remplace M. Raberti, passé au ministère de la marine.

conclu un accord secret partageant le monde en trois : les deux Amériques aux Etats-Unis, l'Asie au Japon, l'Europe aux Anglais. Alors M. Lloyd George, qui ne s'en doute pas, verrait se dresser l'Allemagne et la Russie, dont il veut la reconstitution. Dans ce cas, il se réserverait sans doute, l'Afrique, ce qui déjà lui appartient en partie, et dont il convoite la totalité. Qui sait, si ce n'est pas dans ce but qu'il veut que l'Italie et la France n'aient plus de marine de guerre. Réves grandioses, qui s'évanouissent certainement, mais non sans avoir donné naissance à de nouvelles guerres mondiales.

Des nuages sombres s'amoncellent à l'horizon politique. La France doit veiller avec soin. Son avenir est en cause. A Gênes vont se jouer ses destinées et celles du monde.

P.-H. SAINT-POL.

Les lettres anonymes de Tulle devant le Sénat

Il s'agissait d'une affaire du ressort de simple police. On l'enfia un peu trop...

Paris, 27 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 25 sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Après le dépôt de divers rapports, on passe à la discussion des interpellations Jenuovrier et Lebert, à propos des moyens occultes employés par certains juges d'instruction pour arriver à la découverte de la vérité.

Il s'agit des incidents de Tulle. Un décret a pourtant paru, ce matin, relevant de ses fonctions le juge d'instruction en question. D'autre part, M. Jenuovrier, malade, est absent.

M. Barthou, garde des Sceaux, est au banc du gouvernement.

M. Lebert expose que c'est à la suite du mariage d'un chef de division à la préfecture de la Corrèze avec une de ses auxiliaires que des lettres anonymes et diffamatoires coururent la ville de Tulle. Le greffier du Conseil, mêlé à cette affaire, tomba malade et mourut.

Le chef du parquet crut, alors, devoir qualifier d'homicide par imprudence le fait dont se saisit le juge d'instruction alors que la contravention encourue par l'envoi d'une lettre anonyme est du ressort du tribunal de simple police.

L'orateur s'élève, ensuite, contre les procédés du juge d'instruction qui, pour découvrir les coupables, transforma son cabinet en cabinet de magie.

M. Barthou reconnaît que le magistrat a employé des procédés auxquels il n'aurait pas dû avoir recours.

Dans ces conditions, ajoute-t-il, j'ai estimé qu'il ne pouvait conserver l'instruction, je la lui ai enlevée. De plus, devant l'émotion produite à Tulle, M. Richard sera déplacé.

M. de Monzie demande au Sénat de voter l'ordre du jour pur et simple en lui donnant le sens de la confiance pour le gouvernement et de la bienveillance pour le magistrat en cause.

M. Lebert se déclare satisfait des explications de M. Barthou, et l'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté.

Le Sénat s'ajourne à mardi 31 janvier 15 heures.

LE MARCHÉ DES FARINES EST A LA BAISSÉ

Paris, 27 janvier. — M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, Aubrand, préfet de la Seine, et Clairgeon, directeur de l'approvisionnement général de Paris, ont eu, ce soir, une Conférence dans le cabinet du Ministre avec le président et les membres du bureau du syndicat de la boulangerie, et avec le président et le secrétaire du syndicat de la meunerie du département de la Seine.

Après une longue discussion, les membres du bureau du syndicat de la boulangerie se sont montrés disposés à un nouvel abaissement du prix du pain à 1 franc le kilo.

LA CHAMBRE VOTE LE RENFLOUEMENT DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Auparavant le Gouvernement promet de châtier les responsables de ce krach

Paris, 27 janvier. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Raoul Péret.

On adopte, sans débat, le projet ouvrant une douzième provisoire pour le mois de février sur le budget des dépenses recouvrables. Puis on reprend la discussion du projet relatif aux fonctionnaires mobilisés.

Pour donner satisfaction à un amendement de M. Saget, la Chambre adopte sur la proposition de sa commission une disposition additionnelle à l'article 10 décidant que le délai prévu aux articles 1 et 10 pour demander le bénéfice de la loi sera porté de 2 à 5 ans, pour les réformés de la guerre.

La Chambre adopte ensuite l'article 12 qui avait été réservé et disant que les rappels d'ancienneté et l'avancement ne donneront lieu à aucun rappel de traitement.

Un renouveau, ensuite, une disposition additionnelle de M. Pasqual à l'article 17, accordant aux fonctionnaires non mobilisables des régions envahies, restés par ordre à leur poste en 1914, les mêmes avantages que ceux accordés aux fonctionnaires mobilisés pour l'obtention de leur retraite.

Un débat s'engage sur une disposition additionnelle de M. Jade tendant à faire accorder le bénéfice de la loi aux agents des Compagnies de chemins de fer d'intérêt général et départementaux.

Le renvoi est ordonné et la discussion est momentanément ajournée.

La Banque de Chine

On aborde la discussion du projet autorisant le gouvernement à affecter des indemnités dues à la France à la conclusion d'une opération de crédit pour sauvegarder les intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

M. Guernier, rapporteur de la commission des affaires étrangères, demande l'adoption du projet.

Il y a, dit-il, de l'honneur de France. On ne comprendrait pas, la-bas, que les engagements pris par la Banque industrielle de Chine ne soient pas tenus.

De plus, il y a une raison de haute politique qui milite en faveur du renfouement.

M. Tailliéger vient s'expliquer, au nom de ses amis.

Il y a dit-il, des engagements qu'on ignore.

M. Poincaré, interrompant, déclare qu'il n'y en a aucun. Il n'y a aucun accord secret, et il ne prend la responsabilité d'aucun.

M. Tailliéger répète que le Parlement français a le droit de connaître la situation exacte de la Banque de Chine. Il estime que les dirigeants de la Banque ont été des spéculateurs. Leurs spéculations sur le riz n'ont pas réussi. Le Parlement n'a aucune raison de venir au secours de ces spéculateurs.

M. Guérin, dans une courte intervention, constate que la Banque de Chine n'a pas fait les opérations pour lesquelles elle avait été créée et dit que le contribuable français ne doit pas supporter les conséquences des spéculations des banquiers.

M. Léon Daudet dit que les commissions n'ont pas eu connaissance de tous les dossiers.

M. Poincaré répond que le gouvernement a communiqué à la commission des finances la totalité des dossiers.

Il ajoute que l'instruction poursuivra normalement son cours. La justice fera son devoir en pleine indépendance.

M. Lafont, considère que le Parlement ne

sait rien, ni au sujet de la situation de la Banque, ni au sujet de l'indemnité des boxers, ni au sujet du gouvernement chinois.

M. de Lasteyrie monte à la tribune. Après avoir rappelé oralement les faits, il montre comment le gouvernement précédent s'est rallié à l'emploi de l'indemnité des boxers.

Le gouvernement, dit-il, tiendra la main à ce que la justice agisse sans faiblesse et que les coupables soient châtiés. Les élus, le Trésor français ne sera en rien engagé dans l'opération de crédit.

Un incident Tardieu-Poincaré

M. Tardieu, intervenant à son tour, déclare qu'il n'est pas d'accord avec le président du Conseil sur cette question et que c'est même une des raisons pour lesquelles il n'a pu donner sa collaboration au président du Conseil.

M. Poincaré lui riposte qu'il est très heureux d'apprendre, pour la première fois, l'opinion de M. Tardieu sur la question, et il ajoute que c'est la première fois que, dans un Parlement, il entend rapporter des conversations qui eurent lieu pendant une crise.

Le gouvernement, ajoute-t-il, entend défendre nos grands intérêts en Chine. Nous sommes obligés d'abord de réparer le désastre qui s'est produit pour rétablir la confiance dans le crédit de la France. En faisant cela, nous cherchons à nous entendre avec le gouvernement chinois.

M. de Lasteyrie déclare, ensuite, que le gouvernement fait appel à toutes les banques pour comprendre la nécessité de s'entendre en vue du rétablissement de la situation.

Le titre de la discussion générale est prononcé. L'ensemble de l'article unique du projet est adopté.

Cet article est ainsi conçu : Le gouvernement est autorisé à négocier avec le gouvernement chinois un accord par lequel les annuités dues à la France, en exécution du protocole du 7 septembre 1911 et qui restent à courir à la date du 31 décembre 1917, pourront être affectés par le gouvernement à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux français en Extrême-Orient.

Cet accord et les conventions qui pourraient ensuite devenir nécessaires devront être soumis à la ratification des Chambres.

La Chambre décide de discuter jeudi les privilèges du Trésor.

La séance est levée à 19 h.35. Séance mardi après-midi : budget des dépenses recouvrables.

L'épidémie de grippe s'aggrave

Nous avons annoncé hier, dans Paris-Centre, à la suite d'une enquête que nous avons faite auprès des docteurs et des pharmaciens compétents de Nevers, que l'état sanitaire de cette ville était excellent.

Il est, malheureusement, pas ainsi partout :

A Lyon, le nombre des décès dus à la grippe s'est élevé dans la journée de mercredi, à 62, maximum qui n'avait point été dépassé depuis la grave épidémie de 1918.

A Paris, alors qu'on avait eu à déplorer 40 décès, le nombre des décès pendant la période du 10 au 20 janvier, s'est élevé à 136.

LE CONCOURS AGRICOLE DE MOULINS

MOULINS, 21 février (de notre envoyé spécial). — De très bonne heure, l'animation est grande au Hall d'Exposition de Bercy.

Avant de commencer leurs travaux, les membres du jury s'entretiennent de la quantité et de la qualité des animaux, qui, dans les boxes, se présentent sagement à la carresse un peu lourde de la brosse et du peigne.

Éleveurs-propriétaires et métriers travaillent activement à la lètte de leurs sujets dont ils sont si fiers. Sur les reins, la raie est impeccable, sur un poil ne dépasse ; il ne manque qu'un joli flot de ruban rose ou bien à la tête, coiffé et pimpante, peut se présenter devant les jurés.

A 8 heures, les différentes commissions circulent dans le Hall, et procèdent au classement des animaux appartenant aux diverses catégories.

A midi, le palmarès était complètement établi. Nos lecteurs pourront le consulter dans notre deuxième page.

M. de Gardiel, président de la Société d'Agriculture de l'Allier, assisté de MM. le comte de l'Estaille, Chambon, etc., présida à la distribution des prix d'honneur et des prix d'ensemble.

Dans le courant de l'après-midi, alors qu'un très nombreux public se rendait au Hall et sur le Cours de Russie où sont exposés les machines, une pluie diluvienne se mit à tomber et ne cessa que tard dans la soirée.

De mauvais temps a malheureusement empêché les Moulinois qui s'apprêtaient à visiter le Concours, de se rendre au Hall de Bercy.

Espérons que le temps sera plus favorable samedi et dimanche et ne compromettra pas le succès qu'a si bien mérité la Société départementale d'Agriculture de l'Allier.

(Photo et cliché Paris-Centre)

UN TAUREAU PRIME APPARTENANT A M. A. BESSON

(Photo et cliché Paris-Centre)

UN BEAU SPECIMEN DE VACHE CHAROLAISE-NIVERNAISE

LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE

Les troubles continuent en Égypte



UNE MANIFESTATION AU CAIRE

Des télégrammes du Caire annoncent que de nouveaux désordres ont éclaté dans cette ville, 150 personnes ayant été tuées et 1.000 blessées. Pendant trois heures, les insurgés furent maîtres de la ville. Cependant, les troupes britanniques réussirent à les chasser.

Toutefois, au Foreign Office, on n'a pas encore reçu confirmation de cette nouvelle. Nous donnons ci-contre, une photographie prise au Caire, au cours d'une des dernières manifestations.

La guerre est déclarée entre le Mexique et le Guatemala

Paris, 27 janvier. — Suivant une dépêche publiée par les journaux du soir, l'état de guerre est déclaré entre le Mexique et le Guatemala. Le ministre du Mexique a été rappelé.

LES ENFANTS DE CHARLES-AUTRICHE ARRIVENT A BORDEAUX

Bordeaux, 27 janvier. — Ce matin, à 7 heures 10, par l'Express de Lyon, sont arrivés au gare de Saint-Jean, les six enfants des ex-souverains d'Autriche. Ils sont accompagnés de deux nourrices et d'un précepteur et sont descendus dans un hôtel voisin de la gare.

La réparation pour l'Espagne demain.

Les commis de la Chambre

Paris, 27 janvier. — Plusieurs des grandes commissions de la Chambre se sont réunies ce matin pour constituer le bureau :

Président de la commission de l'armée : le général de Castelnau ; de la Marine : M. Litaire ; M. Pierre Dupuy ; des Travaux publics : M. Sibille ; d'assurance et de prévoyance sociales : M. Jourdan ; d'hygiène, M. Daniel Vincent ; du Travail : M. Duval-Arnaud ; de législation civile et criminelle : M. Ignace d'administration générale : M. Cornudet.

Voici la composition du bureau de la commission des Affaires étrangères de la Chambre : président, M. Georges Leygues ; vice-présidents : MM. Paul Escudier, François, Arago, Maurice Barrès ; secrétaire : M. Guernier ; membres : MM. Ehrlich, Edouard Soulier, Rollin, Binet, Lenoir et Frey.

La commission des Douanes, procédant à la constitution de son bureau, a réélu son président, M. Haudos.

La commission des Colonies a renouvelé également son bureau ; président : M. d'Arriat d'Etchepare.

La commission de la marine marchande a nommé président M. Guernier et renouvelé son bureau.

La commission du Commerce et de l'Industrie a réélu par acclamations son président, M. Puché.

M. Siegfried a été nommé président de la commission d'Alsace-Lorraine.

La commission de l'Agriculture a nommé président M. Victor Boret, président sortant.

La commission des Marchés a réélu son président, M. Niveaux, et maintenu en fonctions son bureau sortant.

LA RÉPONSE DE L'ALLEMAGNE

Berlin, 27 janvier. — Le gouvernement allemand a remis aujourd'hui au président de la commission des garanties qui siège à Berlin, le texte du programme de paiement en espèces et en nature pour 1922, ainsi que du projet de réforme fiscale avec garanties appropriées qui lui ont été réclamées par la Conférence de Cannes.

Un courrier spécial portera ces propositions à Paris à la commission des réparations.

L'exécution des obligations

Berlin, 27 janvier. — La Kriegslastenkommission a informé ce soir la commission des réparations que le gouvernement allemand avait versé, aujourd'hui, dans les banques désignées par la commission des réparations, les 31 millions de marks or que l'Allemagne doit verser tous les dix jours jusqu'au règlement définitif de son programme de paiement pour 1922, conformément aux décisions de la Conférence de Cannes.

Le retour des morts d'Orient

Marseille, 27 janvier. — Le vapeur « Rollon », ayant à bord 500 cercueils exhumés du cimetière militaire de Salonique, est arrivé cet après-midi à Marseille.

Une délégation de l'Association Nationale des Poilus d'Orient s'est rendue à bord pour saluer les héros de l'armée d'Orient.

Le cadavre de la forêt de Meudon

Versailles, 27 janvier. — Le parquet de Versailles a désigné, ce matin, le docteur Gauthier, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie du cadavre qui a été découvert hier soir, à proximité de l'étang du Trouchet, dans la forêt de Meudon.

Le docteur Gauthier a déclaré après examen minutieux que ce cadavre était celui d'une femme âgée d'une quarantaine d'années, ayant une taille d'environ 1 mètre 55, et que la mort attribuée à la strangulation remontait à environ 18 mois.

Les jambes et les avant-bras étaient assez bien conservés. Cette femme portait encore au doigt une alliance en or. Elle avait le cou entouré d'une cordelette.

Le corps était vêtu d'une jupe verte qui était relevée jusqu'à mi-jambes, d'un tricot rose, de bas noirs et de souliers Richelieu.

La machoire inférieure était composée de fausses dents ; certaines d'entre elles étaient recouvertes d'or.

On suppose que le corps a été amené à cet endroit par le ou les assassins.

Le parquet de Versailles a désigné M. Fougery, juge d'instruction, et la première brigade mobile pour suivre cette affaire.

Un autre squelette

Versailles, 27 janvier. — Un squelette humain, enterré à environ 60 centimètres, a été découvert, ce matin, dans un terrain vague à Valenton, près de Villeneuve-Saint-Georges.

Le corps était encore revêtu de lambeaux de étoffe, avec des boutons en cuivre rouge, comme en portent ordinairement les mineurs.

Serge de Lenz est-il un kleptomane ?

Paris, 27 janvier. — Nullement déprimé par sa détention à la prison de la Santé, le cambrioleur Serge de Lenz a répondu longuement, cet après-midi, aux questions que lui a posées le juge Baquart.

Il a raconté comment il avait volé, en 1917, une modeste couturière, Mlle Lucile, rue de l'Anthière où, dans un cabinet d'essayage, il s'empara d'un service de toilette en argent, et de bijoux ; puis le 4 mai 1919, à l'hôtel Mirabeau où, dans l'appartement de la comtesse de Pourtales, il emporta pour 60.000 francs de fourrures ; enfin, le 3 janvier dernier, il cambriola l'appartement de la chanteuse de l'Opéra, Mlle Lucienne Bréval, absente, ainsi que ses domestiques, et fit main basse sur des objets d'art et une tapisserie d'Aubusson.

Le jeune malfaiteur a ensuite raconté qu'abs l'âge de 8 ans, il avait eu la passion du vol, qui ne fit qu'augmenter sous l'influence de la cocaïne qu'il absorbait nuit et jour.

J'ai une autre passion, a-t-il ajouté : l'amour des bicyclettes et des belles choses d'art. Je ne peux pas résister à m'en emparer et à en parler non apparemment, mais j'en ai tout le sentiment, et il faut m'en procurer d'autres. Je mets les premiers au rancart et j'en recherche, ou plutôt j'en vole, d'autres. Mais rarement je les ai vendus.

Et M. de Lenz a promis au juge de lui désigner les endroits où il a placé nombre d'objets provenant de ses cambriolages.

Un inspecteur a été mis à sa disposition, qui l'accompagnera. Il a avoué avoir commis tous les jours un nouveau vol, du 1^{er} au 15 janvier, jour de son arrestation.

VICTIME D'UN OBUS

Verdun, 27 janvier. — M. Charinet, vétérinaire, conseiller général et conseiller municipal de Verdun, vient de mourir après cinq jours d'horribles souffrances.

On se rappelle que se trouvant à la chasse dans le bois des Caures, avec une vingtaine d'amis, M. Charinet fut blessé grièvement, le 22 janvier, par un obus dissimulé en terre, et qui éclata sous l'action d'un feu allumé par des chasseurs.

M. Charinet dut subir l'amputation de la jambe droite. Des complications survinrent, et le blessé succomba hier.

AU GROUPE DE L'ENTENTE REPUBLICAINE-DEMOCRATIQUE

Paris, 27 janvier. — Le groupe de l'Entente républicaine démocratique a réélu, ce matin, son bureau qui reste composé de MM. Arago, président ; le général de Castelnau, François Chassaing-Goyon, vice-présidents.

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

Les maires de France et d'Algérie solidaires des communes dévastées ont eu une entrevue avec M. Reibell

PARIS, 27 janvier. — Une délégation du Congrès des maires de France et d'Algérie, accompagnée de maires étrangers, qui participent également aux travaux du Congrès, s'est rendue, ce matin, au ministère des régions libérées, où elle a été reçue par M. Charles Reibell.

M. Gilly, président de l'Association des maires de France et d'Algérie, a pris la parole pour exprimer au ministre le sentiment de solidarité de toutes les municipalités de France, dans l'œuvre de reconstitution des communes ravagées par la guerre.

M. Reibell, ministre des régions libérées, a répondu en remerciant tout d'abord les villes de France et de l'étranger, qui ont adopté des localités sinistrées, puis il a déclaré qu'il attachait la plus grande importance à ces manifestations de solidarité nationale et internationale.

En terminant, le ministre a fait connaître aux délégués qu'il serait heureux de continuer à tenir avec le groupe du ministère des régions dévastées, des réunions mensuelles dans lesquelles des indications facilitant sa tâche lui seraient apportées et où il pourrait consulter avec fruit les intéressés sur les projets en voie d'élaboration dans ses services.

PARIS, 27 janvier. — L'Association des Maires de France et d'Algérie a tenu ce matin, à trois heures, sa troisième séance. L'assemblée a décidé de nommer une commission composée de 20 membres des régions dévastées et de 20 membres des régions non dévastées qui se réunira lundi pour examiner les questions.

M. Gilly, a été élu président de l'Association. Parmi les membres du bureau définitif de l'association se trouve M. Magnien, maire dans la Saône-et-Loire.

Au Reichstag les députés socialistes approuvent les paroles du chancelier rejetant sur la France toute responsabilité

BERLIN, 27 janvier. — Le Reichstag poursuit la discussion de la déclaration du chancelier, M. Hermann Muller, socialiste-majoritaire, attaque vivement la politique socialiste que les nationalistes ont pratiquée. M. Muller dit ensuite : « Avant la signature du traité de Versailles, nous avons déclaré que les charges que l'on voulait nous imposer n'étaient pas exécutables. C'est en partant de cette idée qu'après avoir perdu la guerre, nous devions réparer dans la mesure de nos forces et que nous avons demandé, pendant l'été de 1919, que les régions dévastées françaises fussent reconnues traitées par la main d'œuvre et les prestations allemandes. Si rien n'a encore été fait jusqu'ici dans ce sens, c'est la faute du gouvernement français. La question des réparations ne disparaîtra plus de l'ordre du jour de la politique européenne. Si les Français ne veulent pas traiter à Gênes cette question, ce sera le plus grand malheur qui puisse arriver, car la reconstruction de l'Europe est inséparable de la question des réparations allemandes.

Dans la question des réparations de guerre, l'orateur se range à l'avis du chancelier. Il approuve ce que le chancelier a dit au sujet de la Russie. Il propose que l'on soumette à la ratification des peuples le résultat de la Conférence de Gênes, au sujet de la reconstruction de l'Europe, et que l'on procède dans tous les pays en un même dimanche à de nouvelles élections, reposant sur cette question : voulez-vous ou non la véritable paix ?

Le Concours agricole de Moulins LE PALMARÈS

ANIMAUX GRAS

1^{re} classe. — Espèce bovine. — Jeunes bœufs sans distinction de race.

1^{re} catégorie. — Animaux nés depuis le 1^{er} janvier 1919, ayant au moins une paille dent : 1^{er} prix, 200 francs, M. Louis Soucchât, à Lamoignon, commune de Saint-Menoux (Allier) ; 2^e prix, non attribué.

2^e catégorie. — Animaux nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1918 : 1^{er} prix, 350 francs, M. Louis Soucchât, précité.

Bœufs répartis par race, sans distinction d'âge. — 1^{re} catégorie. — Race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 250 francs, M. Louis Soucchât, précité. Deux prix non attribués.

2^e catégorie. — Races étrangères, croisement divers et races françaises diverses, autres que la race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 200 francs, M. Louis Soucchât, précité. Deux prix non attribués.

Vaches

1^{re} catégorie. — Race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 150 francs, M. Louis Soucchât, précité ; 2^e prix, non attribué.

2^e catégorie. — Races étrangères, croisement divers et races françaises diverses, autres que la race charolaise-nivernaise. — 1^{er} prix, 100 francs, M. J. Delins, commune de La-Ferté-Hauterive (Allier).

Prix d'honneur. — Médaille de vermeil offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, au meilleur animal de l'espèce bovine quel qu'il soit, n'importe quel âge, M. Louis Soucchât, précité.

Après les opérations du jury qui commencent à huit heures du matin, le palmarès suivant était établi à midi, par les différentes commissions :

3^e Son Economiseur d'essence « PALMER ». Seul économiseur GARANTISSANT un minimum d'économie de 10 %. (Cet économie peut atteindre 50 %). MM. COCCORDAN et COTTART sont tellement certains des résultats du « PALMER » qu'ils s'engagent à rembourser tout appareil ne donnant pas l'économie garantie de 10 %. Cet appareil est tout indiqué pour les camions automobiles, tracteurs agricoles, etc... Le Stand de la Maison COCCORDAN et COTTART est installé aux affaires qui y sont traitées sont importantes.

En visitant les Cours, l'attention des visiteurs est attirée par le stand de la Raffinerie SAY, qui, indépendamment des sucres exposés, présente ses produits mûssés, destinés à l'alimentation des chevaux et bestiaux. Il est à remarquer que parmi les animaux primés et des mieux classés au concours, leurs propriétaires ont été de la Maison COCCORDAN et COTTART dont l'éloge de cette Maison n'est plus à faire ; elle s'est placée au premier rang par la robustesse, l'élegance, la solidité de sa fabrication, et ce qui ne gâte rien, par la modicité de ses prix.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre) ; 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher) ; 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ; 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à La Salle, commune de La Paillarderie (Loire) ; 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à L'Étang, commune de Langeron (Nièvre) ; 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

Viennent ensuite : MM. Descharnes, à Ray, commune de Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré, à Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Mentions honorables. — MM. Auguste Duré et Laforêt, à Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré et Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre) ; 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher) ; 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ; 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à La Salle, commune de La Paillarderie (Loire) ; 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à L'Étang, commune de Langeron (Nièvre) ; 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

Viennent ensuite : MM. Descharnes, à Ray, commune de Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré, à Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Mentions honorables. — MM. Auguste Duré et Laforêt, à Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré et Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Le gouvernement français adresse ses condoléances au Saint-Siège

ROME, 27 janvier. — M. Jonnart, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a adressé au cardinal Gasparri la lettre suivante :

« L'ambassadeur de France près le Saint-Siège s'empresse de transmettre à Son Eminence le cardinal Gasparri, le télégramme suivant, qui vient de recevoir de son gouvernement :

« Veuillez exprimer les sincères condoléances du gouvernement de la République au cardinal secrétaire d'Etat, et lui faire part des sentiments de profond respect que lui cause le décès du Souverain Pontife ».

L'ambassadeur de France prie Son Eminence le cardinal Gasparri de vouloir bien agréer, l'assurance de sa très haute considération ».

GREVE DE CHEMINOTS EN IRLANDE

DUBLIN, 27 janvier. — Tandis qu'un accord est intervenu dans la grève des cheminots de fer de la Compagnie Dublin-Southern, de nouvelles grèves commencent par des centaines de sauteurs sur la voie ferrée Cork-Brandon et de la côte sud. Tous les services sont suspendus sur cette ligne. On s'attend, d'autre part, à la suspension du service sur la ligne Grest-Southern-Western. Enfin, 600 employés de la Compagnie du grand canal à Dublin et 300 dockers se sont également mis en grève.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre) ; 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher) ; 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ; 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à La Salle, commune de La Paillarderie (Loire) ; 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à L'Étang, commune de Langeron (Nièvre) ; 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

Viennent ensuite : MM. Descharnes, à Ray, commune de Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré, à Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Mentions honorables. — MM. Auguste Duré et Laforêt, à Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré et Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre) ; 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher) ; 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ; 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à La Salle, commune de La Paillarderie (Loire) ; 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à L'Étang, commune de Langeron (Nièvre) ; 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

Viennent ensuite : MM. Descharnes, à Ray, commune de Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré, à Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Mentions honorables. — MM. Auguste Duré et Laforêt, à Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré et Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

CRISE MINISTERIELLE EN AUTRICHE

VIENNE, 27 janvier. — Le cabinet Schober revient au pouvoir. M. Schober conserve le portefeuille de l'intérieur.

Le ministre de l'Agriculture, M. Henedl, assume provisoirement le ministère des affaires étrangères.

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

MOULINS, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone) :

Le conseil général de l'Allier a tenu cet après-midi, une session extraordinaire, dont l'objet principal était le choix d'un projet de reconstruction du pont de Châtel-de-Neuvre.

A l'ouverture de la séance publique, à 16 heures, M. Régnier, président, a exprimé les compliments du conseil général à M. Moisson, préfet de l'Allier, et à quatre membres de l'Assemblée : MM. Barrière, le docteur Baratié, Darmangent, le docteur Lebron, à l'occasion de leur récente nomination dans la Légion d'honneur.

M. Peyronnet a ensuite fait connaître qu'après examen de sept projets présentés pour la reconstruction du pont de Châtel-de-Neuvre, le conseil a fixé son choix sur celui de la maison Linoussin et Cie, de Paris, qui comporte un devis de 635.000 fr.

M. le préfet a été autorisé par l'assemblée à contracter divers emprunts pour travaux départementaux, et à continuer de payer aux employés de la préfecture et de la sous-préfecture, jusqu'au 30 juin, l'indemnité extraordinaire de cherté de vie de 720 francs.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre) ; 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher) ; 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ; 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à La Salle, commune de La Paillarderie (Loire) ; 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à L'Étang, commune de Langeron (Nièvre) ; 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

Viennent ensuite : MM. Descharnes, à Ray, commune de Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré, à Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Mentions honorables. — MM. Auguste Duré et Laforêt, à Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré et Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine. — Race Charolaise-Nivernaise

1^{re} catégorie. — Animaux de moins de 7 mois au 1^{er} janvier 1922. — 1^{er} prix, 160 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre) ; 2^e prix, 140 francs, M. Marcel Daguin, à Crille, commune de Courcelles-Barres (Cher) ; 3^e prix, 120 francs, M. comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) ; 4^e prix, 100 francs, M. R. Gauthier, à La Salle, commune de La Paillarderie (Loire) ; 5^e prix, 80 francs, M. Edouard Passier, à L'Étang, commune de Langeron (Nièvre) ; 6^e prix, 60 francs, M. Pierre Friaud, à Oliveau, commune de Mars-sur-Allier (Nièvre).

Viennent ensuite : MM. Descharnes, à Ray, commune de Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré, à Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

Mentions honorables. — MM. Auguste Duré et Laforêt, à Bagny (Nièvre) ; Auguste Duré et Laforêt, à la Butte, commune de Bourbon-l'Arc (Allier) ; Jacques Touillon, à Saisif, commune de Decize (Nièvre) ; Bourdier à Bessay (Allier).

LA GREVE DANS LA METALLURGIE

LONDRES, 27 janvier. — Les ouvriers des usines métallurgiques et des ateliers de construction mécanique ont repoussé par 50.240 voix contre 35.525, l'accord qui avait été conclu en novembre, par leurs représentants.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les coureurs comptent le chiffre de la place réellement occupée par eux à l'arrivée. Toutefois, il ne sera pas tenu compte dans ce classement des coureurs individuels engagés conformément à l'article 3. En conséquence, les places de 7, 8, 9 et 10 de chaque équipe ne seront pas déduites du classement. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les engagements sont ainsi fixés : 10 fr. par équipe et 2 fr. par individu. Le classement aura lieu par addition des places ainsi définies. L'équipe victorieuse sera celle qui comptera le total de points le moins élevé.

Les licences seront exigées au départ, sous peine de sanctions définies par la Ligue de Bourgogne dans sa séance du 6 juin 1921.

Les engagements accompagnés de leurs droits, sont reçus dès maintenant et jusqu'au mardi soir, 31 janvier, chez M. Gillot, secrétaire de la commission, au Preuil, par Le Creusot (Saône-et-Loire).

Coup d'envoi de cette partie à 15 heures.

En lever de rideau, les joueurs disponibles du P.A.C. s'entreprendront avec leurs adversaires de dimanche dernier et feront encore, l'en suis persuadé, un travail profitable.

SAONE-ET-LOIRE

Le championnat de Bourgogne de cross-country de Montcuillon, se disputera à Montcuillon-les-Mines, le 5 février.

Les équipes seront composées de 10 hommes au maximum, les six premiers seulement comptant au classement.

Les coureurs individuels seront admis.

Le classement aura lieu de la façon suivante : les cou

CHER

LE CRIME DE LA RUE D'AURON
Lumet raconte comment il accomplit son forfait encouragé par son amie Nadine mère de l'enfant qu'il dépeçait

Bourges, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Raymond Lumet, assisté de M. Boisdon, a été interrogé ce matin par le juge d'instruction. Il a reconnu la matérialité des faits qui lui sont reprochés, et il les a expliqués ainsi.

Dans la nuit du 27 juin, Rebecca Mandary sortait du n° 35 de la rue d'Auron, vers 11 heures du soir. Elle venait réaliser qu'elle emporta chez elle, rue Moyenne, Raymond Lumet, l'enfant de ses sœurs, dit-il, le firent frémir, quand il se trouva en présence du corps de l'enfant, et lorsqu'il commença le sinistre dépeçage, les forces un instant lui manquèrent, mais les fumées de l'alcool adouci (il avait été préparé à son rôle par de nombreux petits verres) repris de sa passion pour la mère, et les exaltations de sa complaisance l'emportèrent sur les réléves de sa conscience; il commença son forfait, forfait auquel il serait inévitablement qu'un homme à l'état normal se livrait pour sauver l'honneur d'une femme qui aurait aimé, mais forfait qui dépasse l'imagination quand il s'agit d'une femme comme Nadine.

Aujourd'hui Raymond Lumet est en compagnie de son avocat, M. Boisdon, et des responsables de sa faute. Il reconnaît, mais un peu tard, jusqu'où peut choir un homme.

Par ailleurs, Lumet a été ramené à la prison; une foule de curieux amassés sous la voûte du Palais de Justice et qui se pressait pour le voir, dut être dispersée par la gendarmerie.

L'instruction continue. Des dépôts intéressants, parait-il, ont été encore recueillies et sur lesquelles le juge garde jalousement le plus profond secret.

Les agriculteurs du Cher organisent deux conférences à Saint-Amand et à La Guerche

La Fédération des Associations agricoles du Centre, affiliée à la Confédération Nationale, et le Syndicat des Agriculteurs du Cher organisent deux importantes réunions dans notre département.

La première se tiendra à Saint-Amand, à la Mairie, le 30 janvier, à 14 heures.

M. Paul Garnier, secrétaire général de la Fédération, rédacteur en chef de l'Agriculture du Centre, y prendra la parole, à propos de questions de défense économique agricole (questions de blé, loi de huit heures en agriculture, le prix des engrais, la baisse des produits agricoles, etc.).

Une réunion de la même importance avec le même programme sera organisée à La Guerche, Hôtel de la Gare, le 31 janvier, à 14 heures.

Les questions traitées intéressent tous les ruraux, les cultivateurs sont également invités.

Ces réunions purement professionnelles sont le prétexte du grand Congrès Agricole régional qui doit se tenir à Bourges le 12 février 1922.

Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, alors que la baisse des produits de la terre se fait si vivement sentir sans compensation, il est nécessaire plus que jamais de s'unir. Il y va non seulement de la prospérité paysanne, mais de l'avenir du pays tout entier.

SANGERRA TRIBUNAL CORRECTIONNEL Audience du 26 janvier.

A la séance du 26 janvier, une seule affaire est jugée par le tribunal civil de Sancerre.

— Léontine Bailly, femme Moreux, 41 ans ménagère à Bue est condamnée pour falsification de lait et mise en vente de lait falsifié à 200 francs d'amende, à l'effacement du jugement pendant deux ans à compter de son domicile et insertion dudit jugement dans le journal de Sancerre.

Etat-civil du 20 au 26 janvier: Décès. — Rosine Fleury, 73 ans, veuve Médard Brezard.

SALIGNY-LE-VIF MORT DE CONGESTION Jeudi 20 janvier, vers 13 heures, M. Jolivet, 44 ans, conduisant un chariot dans une ferme voisine de Visy. Arrivé à hauteur des dernières maisons de ce village, il fut pris de malaise. Il arriva son allége sur le bord de la route et alla s'asseoir sous un hêtre. Le pauvre homme ne se releva pas. Il succomba à une congestion.

SAINT-AMAND-MONTROND Etat civil: — Gaston Guillaud; — Louis Naissonnes; — Gaston Guillaud; — Louis Naissonnes.

Mariage. — Louis Plister, à Strasbourg (Bas-Rhin), et Marguerite Royer.

Décès. — Louis Painault, 78 ans; — Philippe Chambeau, 55 ans; — Calherine Marquet, femme Combemorel, 56 ans; — Jeanne Barreau, 35 ans; — Hippolyte Martin, 50 ans.

HENRICHEMONT Vélo non éclairé. — La gendarmerie a verbalisé contre Eugène Michon, 38 ans, charcutier à Bourges, qui roulait la nuit sur une bicyclette non éclairée.

Foires et Marchés de la Région

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — Foire. — Bœufs d'embouche, amenés 20, vendus 4, 2.000 fr. la pièce; bœufs de boucherie, amenés 15, vendus 12, 0.130 le demi-kilo; taureaux, amenés 1, vendu 1 fr. le demi-kilo; vaches à veaux, amenées 30, vendues 20, de 1.300 francs la pièce; veaux d'embouche, amenés 20, vendus de 800 à 1.000 francs la pièce; porcs gras, amenés 150, vendus de 1.75 à 1.85 le demi-kilo; laitons amenés 1.200, vendus 1.000, à 2 fr. le demi-kilo; nouarrains, amenés 500, vendus 400, de 120 à 300 fr. la pièce.

Céréales, fourrages au quintal: froment, 70 francs; seigle, 35 à 40 fr.; orge, 68 à 70 fr.; avoine, 50 à 55 fr.; foin, 20 fr.; paille, 16 fr.; viande de boucherie, au demi-kilo: bœuf, 2 à 2,50; veau, 3,25 à 3,50; mouton, 3 à 5 fr.; porc, 3,50 à 4 fr.; volailles, la paire, foulées, 18 à 25 fr.; canards, 20 à 25 fr.; pigeons, 4,50 à 5 fr.; lapins domestiques, la pièce, 8 à 12 fr.; fromages du pays, la pièce, 1 fr.; beurre, le demi-kilo, 5 à 5,50; œufs, la douzaine, 6 à 6,50; pommes de terre, au quintal, 35 à 40 francs; haricots, le litre, 1,50 à 2 fr.; pain, 0,925 le kilo.

M. JANISSON, de Cercy-la-Tour, vendra lundi, plusieurs VACHES BRETONNES prêtes à véler.

Halles centrales-Paris du 27 janvier

VIANDES. — Cours moyen au kilo: Bœuf. — Quart derrière, 1^{er} qualité, 5,00; aloyau, 1^{er} qualité, 7,50; paleron, 1^{er} qualité, 3,50; Mouton. — Entier, le kilo, 8,20; épaule, 1^{er} qualité, 6,50; poitrine, 1^{er} qualité, 3,40; Veau. — Entier ou demi, 1^{er} qualité, 8,50; Porc. — Demi-porc, 1^{er} qualité, 5,10.

VOULAIRES. — Canards de ferme, la pièce 14; œufs, le kilo, 7,25; poulets Chartres, 10,25; poulets de la région, 9,75.

POISSONS. — Morue salée, le kilo 2,75; carpes, 5 fr.; LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 180; pommes de terre chair, jaune, 52; pommes de terre chair blanche, 52.

BEURRES. — Le kilo: Charente, Poitou, 12,50; Touraine, 12,00; Marchands, 7,25; Normandie, 8,60.

ŒUFS. — Le mille: Brie, Beauce, 620; Bourguignons, Nivernais, 610; Touraine, 685; Etrangers, 400.

FROMAGES. — Gruyère, de 3 à 10 fr.; Cantal, 3 fr.

BOURSE DE PARIS du 27 janvier

3% 50,40; 5% 80,30; 4 1/2% 101,60; 4 1/2% 1918 non lib. 64,25; Ouest-Alg. 477,318; Tunis 1892, 1896; Afrique occidentale, 320; Ville de Paris, 1890, 247,50; 1910, 332,75; 1912, 206,50; 1917, 309,50; Banque de France, 5.500; Comptoir National d'Escompte, 1.912,50; Obligations communales 1912, 187,75; Obligations communales 1917, 172,25; Crédit Lyonnais, 1.400; Communales 1899, 277,50; Foncières 1917, 266,50; Est, 625; Lyon, 821; Médi., 712; Nord, 1.010; Orléans, 890; Ouest, 621; Métro, 383; Nord-Sud, 472; Suez, 5.810; Argentin 1907, 77; Espagne ext. 187,85; Italien, 3 à 4; Japon 1910, 433,50; Russes, 1867 18; 1890 3%, 15,50; Comptoir, 23,75; 1891 3%, 16,45; Turc unifié, 40,75; Nord-Espagne, 545; Saragosse, 512; Brésils, 124; Rio-Tinto, 1.426; Sosnowice, 670.

CHANGES Londres, 51,85; New-York, 12,21 1/2; Allemagne, 6 1/16; Suisse, 258 3/4; Italie, 55 1/8; Espagne, 181 1/4; Hollande, 447 1/2; Danemark, 243 3/4; Belgique, 55 3/4; Norvège, 51 3/4.

Théâtres et Cinémas

NEVERS CHAMANE-CINE. — Samedi 28 janvier, soirée, dimanche 29 janvier, matinée et soirée; les uns dans l'autre, théâtre air; La Fontaine de la Folie, comédie dramatique en cinq actes, tirée d'une célèbre pièce hindoue; Le Collier Fatal, grand ciné-roman d'aventures en épisodes (8^e épisode); Fatty s'émancipe, comique.

CINEMA DES FAMILLES (Clos Saint-Joseph). — Dimanche 29 janvier 1922, matinée à 4 h. 30, soirée à 8 h. 30.

FRANÇOIS (Sud-Ouest), documentaire. La Fille des Sillons, comédie dramatique en 4 parties. Charlot, Mitron 1 comique. Clansion filmée à L'Angelus de la Mer.

N.B. — Du 23 au 29 janvier, grande kermesse au faveur des œuvres du Clos, aux Salons Vauvan.

CINE PATHE DE L'ORANGERIE. — Samedi, soirée à 8 h. 30; dimanche, matinée à 3 heures, soirée à 8 h. 20.

Les Mardis en Aréopage, voyage. Le mariage, opéra-bouffe, comédie. La comédie d'un Couron, comédie dramatique, interprétée par J. Warren, Kerrigan et Fritz Brunet.

Actualités-Journal. Paris Mystérieux, 5^e épisode: Verdier et mort. Gentille Belle-Mère, comique.

Plein air, comédie. CEUR DE MANNEQUIN, comédie dramatique en 4 parties.

L'ORPHELINE, 9^e épisode: Soirs de Paris.

SANGHO MATADOR, comique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 janvier. — Marché lourd sur tous les compartiments. Les transactions sont nulles. La cote s'enregistre en nouvelle réaction, on se laisse influencer par le bruit de l'ajournement de la conférence de Gênes. De plus, l'apogée de la liquidation étant donnée les capitaux enregistrés sur les cours, notre place n'est pas sans éprouver une certaine appréhension.

La séance se continue sans le plus petit courant d'affaires, les groupes sont délaissés, du spéculatif reste dans l'expectative.

Notre 3% toujours bien tenu à 56,65; Crédit National 1910, 451,50; 1920, 458,75; 1921, 500; Bons du Trésor, 485.

Les fonds étrangers ont en léger recul fond de preuve de résistance; Banque de France, 5.500; Comptoir National d'Escompte, 1.912,50; Nationale de Crédit, 656; Lyonnais, 1.395; Union Parisienne, 680; Mobilier, 395; Rentière Foncière, 290.

Les valeurs industrielles sont en hausse. Les valeurs russes abondent. Consolidé, 37,75 après 24,20; 1897 18,50; 1906 28,50; 1909, 20,50. Tures soutenus: Unifié, 41,50; 5%, 41,75. Chemins de fer français tenus. Est, 621 3/4; Nord, 821; Métro, 383; Nord, 914; Orléans, 890; Suez, 5.810.

Les valeurs étrangères: Banque Ottomane calme à 685; Banque du Mexique lourde à 435. Valeurs industrielles lourdes: Suez, 5.820; Peugeot, 875.

Rio-Tinto à peine soutenu à 1.420; Boleo lourd, 395.

Transports en commun calmes. Valeurs de navigation également calmes se tiennent à peine au précédent. Valeurs chimiques: Kuhlmann soutenu à 153 par contre Saint-Gobain lourd à 1.890 après 1.902 premier.

Sociétés imprégnables: Balfinoria Sag, 450 après 435 et 450; Suez d'Egypte, 663 après 678; Fonder Colonial 1892 après 1928.

Valeurs russes relativement soutenues: Brinsk, 121; Naphe, 302; Provednik, 108; Sosnowice, 1428 et 1430.

Charbonnages calmes: Béthune, 2120; Lens, 209; Courrières, 325.

Les Métallurgiques font preuve de fermeté. Acieries de France, 620; Fives-Lille, 1190; Croisot, 2265.

En Banque: Bénédictines calmes. Balout offert à 230; Royal Dutch, 18.600; Shell transport, 234; Mexique Eagle, 194,50; Caoutchoucs calmes. Financière, 100,50; Malacca, 106; Padang, 128.

De Boers ferme demandé à 520 après un début lourd et hésitant à 520.

En ce qui concerne les nouvelles de la guerre du Rand sont peu satisfaisantes les affaires se tiennent: Goldfields, 39,25; Rand Mines, 103,40; Mexicaines calmes: Estrellas, 141; Mexico City, 127 1/2; Mark, 6 1/16; Peseta, 194 1/4; Dollar, 51; Praga, 23 7/8; Roumanie, 8 9/16; Suisse, 230; Vienne, 946; Budapest, 13 1/16.

L'Empireur Financier, 55, rue Saint-Lazare, Paris.

Exi-est dans tous les Garages de la Nouvelle Démontable BOULET & EYQUEM employé par 20... des Concessionnaires de la région PARIS (17^e) M. EYQUEM, 181-183, rue de Valenciennes, PARIS (17^e)

Epreuve concluante

L'épreuve que ma femme a faite avec les Pilules Pink — nous écrit M. Deschamps, chef de gendarmerie à Nogent-le-Loup (Eure-et-Loir) — a été concluante.

Nous sommes heureux de mettre une affirmation aussi définitive sous les yeux de nos lecteurs. Aussi bien cette épreuve concluante faite avec les Pilules Pink vient-elle simplement à ajouter à celles journalièrement faites par quantité d'autres malades atteints, comme l'écrivait M. Deschamps, d'émiettement d'épaveux nerfs.

Les Pilules Pink restent en effet, le médicament actuellement le mieux indiqué contre l'anémie, la faiblesse nerveuse, la migraine, etc., d'une manière générale, contre les maladies résultant de l'appauvrissement du sang.

Le fait est que les malades qui ont souffert de l'affaiblissement du système nerveux, Elles ont été spécialement guéries en proportion de la gravité de l'affection, et il faut bien reconnaître que les attestations publiées en tout lieu — que leur formule répond parfaitement à cette destination.

Leur action, sur l'ensemble des fonctions organiques, jointe à leurs remarquables propriétés, comme régénérateur du sang et des forces nerveuses, font dire à beaucoup de personnes que les Pilules Pink n'ont vraiment pas de rivales comme reconstituant. Vraiment, dit le docteur, ce que nous dit encore M. Deschamps dans sa lettre: « J'ai vu, depuis si longtemps que ma femme souffrait, j'avais essayé bien des remèdes sans jamais en trouver un qui fut efficace. Avec les Pilules Pink, l'épreuve a été concluante. Des les premiers bolus, ma femme s'est sentie beaucoup mieux et son appétit s'est rétabli, elle avait retrouvé sa force, son appétit et sur tout son sommeil. Je ne puis donc que me louer des Pilules Pink et les conseiller à toute personne atteinte ».

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie D. Borge, 29, rue Ballu, Paris. 4 fr. 50 le boîte; 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

POUGUES-LES-EAUX A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. TRIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au kiosque du Parc.

L'imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers. Le Secrétaire-Gérant: Abel LAMY.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Pierre MENIN, sergent au 215^e R.I., décoré de la médaille militaire et de la Croix de guerre, mort pour la France, le 2 août 1917, au chemin des Dames. Ses obsèques auront lieu le dimanche 29 janvier, à 15 heures, en l'église de Saint-Honorés-Bains. De la part de toute la famille.

Vous êtes prié de vouloir bien assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme veuve DURAT, née Marguerite Lemoine, décédée, à Nevers, le mercredi 25 janvier 1922, dans sa 72^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 28 courant, à 13 heures 45, en l'Eglise Cathédrale Saint-Cyr sa paroisse. On se réunira à la Cathédrale. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de: M. Célavy Dural, son fils; Mme Fonferrier, sa sœur; M. et Mme Alexandre Fonferrier, ses neveux et nièces; le capitaine Paul Fonferrier; Mlle Jeanne Fonferrier, ses petits-neveux et petite-nièce; et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Service de Quarantaine qui sera célébré lundi 30 janvier, à 10 h. 12, en l'Eglise de Saint-Pierre-le-Moutier, pour le repos de l'âme de M. Monsieur Michel-Emmanuel DE FROMENT. De la part de la famille.

SERVICES • MESSES Un service anniversaire sera célébré le lundi 30 janvier, à 10 heures, en l'Eglise d'Arzembois pour le repos de l'âme de M. J.-B. PAGET. De la part de: Mlle veuve Paget et de toute la famille.

AVIS Les Mines de Saint-Hilaire (Allier) sont en mesure de satisfaire de suite et à des prix extrêmement réduits, toutes demandes en charbon, briquettes et boulets, pour chauffage domestique et industriel.

S'adresser: Sté. Cal. des Mines de Bourbon-Saint-Hilaire, 22, boulevard de Courtais, Moulins.

Une merveille de fabrication bien française C'est la M. A. P. la nouvelle machine à écrire qui, dès son apparition, a conquis tous les suffrages. Agence générale: 29 bis, boulevard de Courtais, Montluçon.

BOURGES Conseil de guerre

BOURGES, 27 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Paul Bonnet, âgé de 34 ans, 4 mois de prison, pour outrages à supérieur. — Henri Kirger, 31 ans, 5^e bataillon de chasseurs à pied, 3 mois de prison avec sursis pour désobéissance à l'intérieur en temps de guerre. — Joseph Buzot, 46 ans, 1 mois de prison avec sursis, pour outrages au brigadier Poulain.

Le temps. — Température nuit la plus basse, + 4^e; température jour à une heure, + 10^e; hauteur barométrique à une heure, 762,7.

Prévisions: Une nouvelle dépression du golfe de Gênes amènera la continuation du même temps.

(Communiqué par M. l'Alibi Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Vol. — Pendant une absence de Mme Dupont, aux Bigarrelles, un inconnu s'est introduit dans sa cuisine et a dérobé une somme de 45 francs placée dans un sac à main.

Accident. — Jeudi matin, vers 10 h. 30, les époux Rossano, marchands forains, rue Galvache, passant en voiture au domaine de Genay, s'écrasèrent. Mme Rossano, projetée à terre, a été contusionnée.

Etat civil: — Jean Gervais, 72 ans, enelos des Récollets; — Marie Grégoire, veuve Charleat, 76 ans, route de la Chapelle; — Jean Fèvre, 80 ans, rue Fulton; — Rose Peyronnet, veuve Juillard, 77 ans, à Pisevielle.

ANIS PERREIN

Parce qu'il est le meilleur TOUJOURS Imité JAMAIS EGALÉ

NEVER M. A. THUR, 36, rue de Marzy, NEVERS

VIERZON INTOXICATION PAR LE GAZ

Chez M. Rogner, président, MM. Roger Témoin et Adolphe Luitois étaient occupés dans la salle du gazogène, lorsqu'à la suite d'une fuite de gaz, ils furent pris par le gaz. Il en résulta un commencement d'intoxication. Le docteur Deak a soigné les blessés.

PREUILLY UNE LIEUSE LUI LABOURE LE CRANE

Par suite d'une imprudence, un ouvrier employé aux bagages, au domaine de Genay, a été happé par la lieuse, dans laquelle il disparaît presque complètement.

Retiré à temps de cette dangereuse position, il reçut les soins du docteur Guillaud, qui recommanda le cuir chevelu et déclara les autres blessures sans gravité.

Société des Etablissements Léon PAULET

ÉMISSION de 10.000 Obligations de 500 francs 7 1/2 net. Prix d'émission 495 francs, payables en souscrivant.

Jouissance: 1^{er} Janvier 1922 Intérêt annuel: 35 francs (au 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet. Le premier coupon sera payable le 1^{er} Juillet 1922)

Remboursement à: 500 francs par tirages ou sort annuels, à 2 annuités, à partir de 1927, suivant tableau d'amortissement.

Garanties. — La Société s'engageant à ce que les 10.000 obligations émises ne seront pas remboursées au capital, sous forme de garantie hypothécaire ou autre sans accord préalable avec la Société Civile des porteurs d'obligations.

Les souscriptions et versements sont reçus sans frais: Au Siège social de la Société des Etablissements L. PAULET; Au Siège social de la Banque du Foncier Français, 8, Rue Saint-Jacques, Marseille. Dans ses Agences et chez M. MARCHEL, Directeur de l'Agence du Foncier Français, 30, rue de Maxon, au Creusot, ainsi que chez tous les Banquiers et Changeurs.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (1) prie M. le Directeur de la Banque du Foncier Français de me faire réserver (2) Obligations de nominal de 500 fr. 7 1/2 nettes à 495 fr. de la Société des Etablissements LÉON PAULET. Je verse en souscrivant la somme de (3)

représentent le montant de ma souscription. Le (4) (SIGNATURE)

(1) Nom, adresse complète. (2) Nombre de titres réservés. (3) Montant en chiffres et lettres. (4) Donner et faire précéder la signature de la manière suivante: M. PAULET.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

X. — LA JOURNÉE DU 11 (Suite)

L'affaire tenait en une phrase: « Mrs Edith avait eu un attentat de nerfs ! » Nous comprimes immédiatement à propos de quoi car il ne faisait pas de doute pour Rouletabille et pour moi que la jalousie de Mrs Edith allait chaque heure grandissante et qu'elle supportait de plus en plus avec impatience les attentions de son mari pour Mme Darzac.

Les bruits de la dernière querelle qu'elle avait cherchée à M. Rance avaient traversé la nuit dernière, les murs pourtant épais de la Louve, et M. Darzac, qui passait tranquillement dans la hall, accomplissant à son tour, son service de surveillance et faisant sa ronde, avait été touché par quelques échos de cette effroyable colère.

Rouletabille tint, en cette circonstance, comme toujours, M. Darzac, le langage de la raison. Il lui accorda en principe que son séjour et celui de Mme Darzac dans le fort d'Hercule devaient être, le plus possible, abrégés; mais aussi il lui fit entendre qu'il y avait de leur sécurité à tous deux que leur départ ne fut point trop précipité. Une nouvelle lutte était engagée entre eux et Larsan.

S'ils s'en allaient, Larsan saurait toujours bien les rejoindre, et dans un pays, et dans un moment où ils l'attendraient, il

moins. Ici, ils étaient prévenus, ils étaient sur leurs gardes, car ils savaient. A l'étranger, ils se trouveraient à la merci de tout ce qui les entourerait, car ils n'auraient point les remparts du fort d'Hercule pour les défendre.

Certes ! cette situation ne pourrait se prolonger, mais Rouletabille demandait encore huit jours, pas un de plus, pas un de moins, « Huit jours, leur dit Colomb et je vous donne un monde ». Rouletabille eut volontiers dit: « Huit jours, et dans huit jours je vous livre Larsan ». Il ne le disait pas, mais on sentait bien qu'il le pensait.

M. Darzac nous quitta en haussant les épaules. Il paraissait furieux. C'était la première fois que nous lui voyions cette lueur.

Rouletabille dit: — Mme Darzac ne nous quittera pas, et M. Darzac restera. Et il s'en alla à son tour.

Quelques instants après, je vis arriver Mrs Edith. Elle avait une toilette et une manière, d'un simplicité qui lui servait à merveille. Elle fut tout de suite conquise avec moi, montrant une gaieté un peu forcée et se moquant joyeusement de ce que je faisais. Je lui répondis un peu vivement qu'elle manquait de charité, puisqu'elle n'ignorait point que tout le mal exceptionnel que nous nous donnions et que la pénible surveillance à laquelle nous nous astreignions savaient peut-être dans le moment, la meilleure des femmes. Alors, elle s'écria, en éclatant de rire: — La Dame en noir ! elle vous a donc tous enrôlés !

Moi Dieu ! qu'elle avait un joli rire ! En d'autres temps, certes ! je n'eusse point permis qu'on parlât ainsi à la légère de la Dame en noir, mais je n'eus point ce matin-là le courage de me fâcher. Au contraire, je ris avec Mrs Edith.

— C'est que c'est un peu vrai, fit-je. — Mon mari en est encore fou !. Jamais je ne ferais ces si romanesques !. Mais moi aussi, ajouta-t-elle assez durement, je suis romanesque.

Elle me regarda de cet air curieux qui, déjà, m'avait tant troublé.

C'est tout ce que je trouvais à dire. — Ainsi j'ai beaucoup de plaisir, continua-t-elle, à la conversation du prince Galitch, qui est certainement plus romanesque que vous tous !

Je dus faire une drôle de mine, car elle en marqua un bruyant amusement. Quelle petite femme bizarre.

Alors, je lui demandai qui était ce prince Galitch dont elle nous parlait souvent et qu'on ne voyait jamais.

Elle me répliqua qu'on le verrait au déjeuner, car elle l'avait invité à notre intention, et elle me donna, sur lui, quelques détails.

J'appris ainsi que le prince Galitch est un des plus riches boyards de cette partie de la Russie appelée « Terre noire », féconde entre toutes, placée entre les forêts du Nord et les steppes du Midi.

Hier, de l'âge de vingt ans, d'un des plus vastes patrimoines moscovites, il avait su encore l'agrandir par une gestion économique et intelligente dont on n'eût point pu espérer un jeune homme qui avait eu jusqu'alors pour principale occupation la chasse et les livres. On le disait sobre, avare et poète. Il avait hérité de son père, à la cour, une haute situation. Il était chambellan de Sa Majesté, et l'on supposait que l'empereur, à cause des immenses services rendus par le père, avait pris le fils en particulier affection. Avec cela, il était dévoué comme une femme à la fois, et fort comme un Turc.

Bref, ce gentilhomme russe avait tout pour lui. Sans le connaître, il m'était déjà antipathique. Quant à ses relations avec les

DANS L'INDE MYSTÉRIEUSE

Deux expéditions anglaise et américaine traversent actuellement le centre de l'Asie, berceau des civilisations et des races humaines

La Conquête des hautes cimes de l'Himalaya

Le royaume de Népal, où abondent de merveilleuses richesses, fermé à tous les étrangers va recevoir des missions scientifiques

L'énorme massif qui forme l'épine dorsale du continent asiatique, la « Demeure des Neiges », traduction de ce terme Himalaya que nous a légué le sanscrit...

réussi leur tentative. D'autres alpinistes expérimentés ont échoué, au moment même où ils allaient crier victoire.

Quelques personnages de marque, chaudement recommandés par le vice-roi des Indes, ont bien obtenu déjà, après de laborieuses démarches, le privilège si envié de « visiter » le Népal.

L'expédition britannique

La seconde expédition s'est donné un programme purement géographique et sportif. Formée par un comité anglais, elle veut planter le drapeau national sur le plus haut sommet de la planète, sur la cime du Gaurisankar...

Au milieu du massif mystérieux

La conquête de l'inaccessible cime ne saurait être, à nos yeux, qu'un événement sportif. Les Anglais, qui détiennent jadis de brillants records d'alpinisme, sont impatientes de les reconquérir.

Les raisons politiques de ce système sont en fait de nature à rassurer. Une bonne route faciliterait l'invasion du pays, alors qu'un mauvais chemin découragerait une armée ennemie — comme elle décourage le touriste.

A 100 kilomètres de l'Everest

Mais il fera bien de se dépêcher ! Aux dernières nouvelles, l'expédition britannique, après avoir couronné laborieusement la partie orientale du massif, se trouvait parvenue à pied d'œuvre, à une centaine de kilomètres du Gaurisankar, baptisé Everest par des géographes anglais, sans raison valable.

Toute la partie occidentale du massif, jusqu'à la base de ses contreforts où prend naissance l'immense plaine indienne, est peuplée de races guerrières qui ont su défendre leur indépendance contre les empiétements de l'Angleterre.

Les richesses de l'Inde inconnue

Et c'est un grand dommage que l'intérieur du royaume himalayen demeure impénétrable. Il renferme des monuments d'une beauté incomparable, temples et palais, devant lesquels un artiste se mettrait à genoux.

Le royaume de Népal

Ces races ont fondé trois royaumes, dont le plus puissant est le Népal. D'une étendue double de celle de la Belgique, il passe pour contenir six millions d'habitants, divisés en un certain nombre de races. On ne les connaît guère que par ouï-dire, car l'entrée du royaume est soigneusement interdite aux visiteurs.

Nous avons connu en France ces heureux temps. Ils florissent encore dans ce coin de l'Asie, au pied de la colossale barrière qui le sépare du reste du monde.

Petites Annonces

On demande

- MENAGE sérieux, valet de chambre, cuisinier ou femme de chambre. Références. Pour Paris et la campagne.
MENAGE valet de chambre, MAITRE D'HOTEL et CUISINIERE expérimentés pour Saint-Etienne. Références exigées.
MENAGE jardinier, femme, aide-cuisinier, savonage, logé, légumes.
MENAGE basse-courier ou femme veuve.
MENAGE sérieux, 30 à 40 ans, pour ferme de l'Allier.
Bonne CUISINIERE sérieuse, bonne bouffe à tout faire, pour Paris.
CUISINIERE et FEMME DE CHAMBRE, sérieuses références.
GARDE connaissant les bois et un MENAGE pour le service d'une maison bourgeoise à la campagne.
JEUNE FILLE ou VEUVE pouvant faire cuisine dans maison bourgeoise avec femme de chambre.
FEMME sérieuse pour cuisine et tenir petite basse-cour.
HOMME sachant soigner les chevaux et harnais et faire travail intérieur d'une maison.
PERSONNE de 25 à 40 ans pour environs de Montargis l'été, Orléans hiver, munie d'excellentes références, faisant bien cuisine bourgeoise, sachant coudre et repasser, service avec femme de chambre.
DOMESTIQUE pour ménage, lavage, repassage. Sérieuses références exigées. Bons gages, pour Paris.
VALET DE CHAMBRE ou un ménage mari valet de chambre, femme lingère.
Bonne pour enfant, 20 ans, sérieuses références. Bons gages.
VALET DE CHAMBRE D'INTERIEUR au courant du service, célibataire 37 ans, maison bourgeoise ou particulière préférence, 2 mètres, ville et la campagne et Paris. Bonnes références.
JEUNE HOMME, 26 ans, marié, bonne instruction, demande place de garde ou régisseur.
CHAUFFEUR JARDINIER et à toutes mains, 25 ans, marié, demande place maison bourgeoise.
JEUNE HOMME, 25 ans, célibataire, excellente famille, demande place maison bourgeoise, ville ou campagne, cocher, jardinier ou aide. Apte à apprendre tout autre service.
MUSIQUE !!! Tous les instruments Prix excessivement modérés Demander catalogue général en joignant 0,50, adressés
AUX ARTS MODERNES 75, Rue St-Jacques, COSENE-SUR-LOIRE (Nièvre).

Cabinets d'Affaires

- A AFFERMER Jusqu'au 11 novembre prochain DEUX PRES contenance 4 h. 08 et 16 h. 73. S'adresser à MOTTE, La Ferté, par Chanteny-St-Imbert (Nièvre). 1718
A AFFERMER au 11 novembre 1922 LA FERME DE CHEVANNES 50 hectares S'adresser à M. AUWERLE, Billy-Chevannes. 1512
On demande à acheter dans la région Usines, Industries, Fonds de commerce, Propriétés, rapport ou agrément, quels qu'ils soient la nature et le prix. Prêts, capitaux, commandite. Ecrire à : Omnium Immobilier, en la Bourse de Commerce Paris. 1730
GRANDE FERME Loiret, 35 hect. vaste bâtiment d'hab. bel étang tout matériel, état et dépendances, 4 chev. 12 vaches, 14 porcs à élever avec 100 000 fr. — BOUVET 17, rue des Archives, Paris. 1743
MAISONS A VENDRE libre de location. S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 26, rue Saint-Benoit, à Nevers. Téléphone 4-77 390

VENTES

- UNE CHIENNE D'ARRÊT âgée de 4 ans, vigoureuse, bien dressée et rapportant gibier. S'adresser au bureau du journal. 1603
AUTOMOBILE « OVERLAND » 17 HP, parfait état, par suite décès de M. Ernest CONSTANT S'adresser à M. PECARD, rue de la Barre, NEVERS. 1675
MOTO I'EUGEYOT 2 cylindres, 3 HP 1/2, parfait état de marche. S'adresser au bureau du journal. 1732

PE. SONNEL

On demande

- 50 BUCHERONS 12 francs la corde, pour tailles, 22 ans. S'adresser à M. JOLIVET, Bois, PREMERY (Nièvre). 1705
UN METAYER Pour un bon domaine de 95 hectares, libre au 11 novembre 1922. S'adresser à M. BOSSY, à Saint-Loup, par Decize (Nièvre). 1619
UN BON TONNELIER M. RABIER, vins en gros, à Thorigny (S.-et-M.). 1678

MENUISERS EBENISTES

sont demandés d'urgence à la Compagnie générale de Construction et d'entretien de Matériel de Chemins de Fer, à Villefranche-sur-Saône. S'adresser à la même compagnie, à NEVERS, pour l'essai, avant embauchage, et prendre connaissance des conditions. 1755

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE FORGES-LES-EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS

Siège social à Paris : 54, Av. Marceau

Emission au Pair de 50.000 ACTIONS DE 100 FRANCS

PAYABLES EN SOUSCRIVANT

On Souscrit sans frais à la

Banque M. MARIE

36, Rue Vignon, 36 - PARIS

ET DANS TOUTES SES AGENCES ET SUCCURSALES

Tracteurs RIP

1020 HP avec charrie à relevage direct, pour moyennes et grandes cultures. Un seul homme suffit pour les plus durs travaux (labours, moisson, battage, etc.), puissant, léger, simple et sans danger; de construction française, touche la plus large subvention.

S'adresser Garage BERTIN 31, rue de Mouesse, NEVERS (Nièvre) tél. 3-04. (4)

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie d'Art Travaux de Soudure

E. GORGET & Co, Constructeur

1, Place St-Laurent - NEVERS

Grilles et Portes en fer forgé et fer creux Devis sur demande Téléphone 4-77

CYCLES marque « UNION »

réputés les plus solides, depuis... 285 FR. MACHINES A COUDRE à pédalier, système « Singer » 400 FR. 5 et 10 ans de garantie, chez les princip. méc. anciens Louis LENOIR, Constructeur 19, rue Vauban, BORDEAUX

LA DÉFENSE DE L'ELEVAGE NIVERNAIS

Le cheval noir, produit de notre région ne mérite pas les critiques qui lui sont faites; sain et puissant en formes, il doit avoir la confiance des acheteurs

On ne peut que trouver un peu ridicule, les attaques éhémérologiques et sans base sérieuse, que des gens de parti-pris lancent en ce moment, sans trop savoir pourquoi, contre le cheval noir; et il est surprenant de voir des éleveurs nivernois, certainement d'un mérite incontestable, mettre un empressement exagéré à approuver et à soutenir ses attaques.

On ne parle plus aujourd'hui que du cheval pécharé; c'est un mot heureux qui sonne en fanfare aux oreilles et qui fait son chemin. Toutefois si l'on demandait à ces nouveaux zoologistes de nous dire les exploits accomplis par le cheval pécharé, sous l'impulsion du cheval noir, ils seraient fort embarrassés. En tout cas, ce n'est qu'à prix cette démonstration qu'il serait possible de discuter utilement; autrement, toute polémique est prématurée et ne peut retenir l'attention des gens sérieux.

Il est heureux pour le commerce en général et pour le Nivernais plus particulièrement, que cette hérésie n'ait pris pied que dans un petit coin du Centre, à Courtenay (Loiret).

Là, un marchand qui a beaucoup de mérite, je le reconnais et qui dans la circonstance a même été très malin, doué en plus d'une éducation abondante, eut l'idée intentionnelle de développer ses affaires, de faire beaucoup de bruit autour du cheval pécharé, qui faisait déjà son apparition en Côte-d'Or et de persuader à sa clientèle que ce cheval était de beaucoup supérieur au noir qui, seul, à ce moment, paraissait sur les marchés de Courtenay.

Qu'est-ce que le cheval pécharé ?

L'expérience ne démontre pas que le pécharé était supérieur à notre cheval noir; mais, tout nouveau, tout beau; il y eut un certain engouement et quelques marchands se crurent obligés de suivre le mouvement. Jusque en 1920, à part ce petit coin, le cheval noir resta malgré tout en faveur, et, tout compte fait, on vendait encore plus cher un lot de poulains noirs, généralement plus réguliers dans leurs formes, qu'un lot de poulains pécharés, faits à gros souvent en mauvais bois, avec de grosses oreilles plus ou moins bien plantées.

Mais en 1921, époque où le commerce des poulains, après avoir été beaucoup trop brillant, tomba à plat d'un seul coup, il fut fait bien un argument pour activer un peu plus ce désastre, aussi vit-on arriver la plaine de Courtenay avec son poulain, pécharé et rabâcher sur tous les tons aux éleveurs: « Ah si vous aviez des poulains de couleur, on vous les achèterait; mais des noirs, nous n'en voulons pas ».

La valeur certaine des poulains noirs

Qu'est-il résulté de tout cela ? Simplement ceci: c'est que, malgré une campagne habilement menée, des marchands très sérieux continuèrent à acheter les bons lots de poulains noirs de 2.800 à 3.000 francs, et laissent les inférieurs, quelle que soit leur robe.

De sorte qu'elle s'est installée chez nous

De sorte qu'elle s'est installée chez nous en pays conquis, elle y est à demeure comme une infection qui semble vouloir s'installer définitivement sur notre territoire.

Les préoccupations de l'Etat

L'administration de l'Agriculture, l'Etat, se préoccupe de cette grave question. Cette année, une subvention de 150.000 fr. a été votée au profit des laboratoires de recherches.

Qué valent les remèdes préconisés

De tous ces remèdes préconisés, de tous ces médicaments tant vantés, il n'en est pas un qui puisse donner des résultats certains, malgré les belles promesses, malgré les affirmations données aux éleveurs dont le cheval est menacé.

La fièvre est une maladie générale et non une maladie locale

Dans ce cas-là, la fièvre aphteuse est une maladie générale qui se traduit par des lésions visibles du côté de la bouche, des mamelles, aux ongles, et ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant tout et avant que les éruptions ne se révèlent, les animaux sont malades pendant plusieurs heures. Ensuite les éruptions enregistrées n'ont pas les caractéristiques d'une maladie locale seulement, c'est une manifestation d'une maladie générale.

LA DÉFENSE DE L'ELEVAGE NIVERNAIS

Le cheval noir, produit de notre région ne mérite pas les critiques qui lui sont faites; sain et puissant en formes, il doit avoir la confiance des acheteurs

UNE CONFÉRENCE AU CONCOURS DE CHAROLLES

Peut-on guérir la fièvre aphteuse ?

« Jusqu'à ce jour, déclare M. Moussu, professeur à l'École d'Alfort, on n'est pas arrivé à mettre la main sur un médicament qui soit capable de lutter contre les agents microbiens qui provoquent cette maladie. »

On ne peut que trouver un peu ridicule, les attaques éhémérologiques et sans base sérieuse, que des gens de parti-pris lancent en ce moment, sans trop savoir pourquoi, contre le cheval noir; et il est surprenant de voir des éleveurs nivernois, certainement d'un mérite incontestable, mettre un empressement exagéré à approuver et à soutenir ses attaques.

On ne parle plus aujourd'hui que du cheval pécharé; c'est un mot heureux qui sonne en fanfare aux oreilles et qui fait son chemin. Toutefois si l'on demandait à ces nouveaux zoologistes de nous dire les exploits accomplis par le cheval pécharé, sous l'impulsion du cheval noir, ils seraient fort embarrassés. En tout cas, ce n'est qu'à prix cette démonstration qu'il serait possible de discuter utilement; autrement, toute polémique est prématurée et ne peut retenir l'attention des gens sérieux.

Il est heureux pour le commerce en général et pour le Nivernais plus particulièrement, que cette hérésie n'ait pris pied que dans un petit coin du Centre, à Courtenay (Loiret).

Là, un marchand qui a beaucoup de mérite, je le reconnais et qui dans la circonstance a même été très malin, doué en plus d'une éducation abondante, eut l'idée intentionnelle de développer ses affaires, de faire beaucoup de bruit autour du cheval pécharé, qui faisait déjà son apparition en Côte-d'Or et de persuader à sa clientèle que ce cheval était de beaucoup supérieur au noir qui, seul, à ce moment, paraissait sur les marchés de Courtenay.

Qu'est-ce que le cheval pécharé ?

L'expérience ne démontre pas que le pécharé était supérieur à notre cheval noir; mais, tout nouveau, tout beau; il y eut un certain engouement et quelques marchands se crurent obligés de suivre le mouvement. Jusque en 1920, à part ce petit coin, le cheval noir resta malgré tout en faveur, et, tout compte fait, on vendait encore plus cher un lot de poulains noirs, généralement plus réguliers dans leurs formes, qu'un lot de poulains pécharés, faits à gros souvent en mauvais bois, avec de grosses oreilles plus ou moins bien plantées.

De sorte qu'elle s'est installée chez nous

De sorte qu'elle s'est installée chez nous en pays conquis, elle y est à demeure comme une infection qui semble vouloir s'installer définitivement sur notre territoire.

Les préoccupations de l'Etat

L'administration de l'Agriculture, l'Etat, se préoccupe de cette grave question. Cette année, une subvention de 150.000 fr. a été votée au profit des laboratoires de recherches.

Qué valent les remèdes préconisés

De tous ces remèdes préconisés, de tous ces médicaments tant vantés, il n'en est pas un qui puisse donner des résultats certains, malgré les belles promesses, malgré les affirmations données aux éleveurs dont le cheval est menacé.

La fièvre est une maladie générale et non une maladie locale

Dans ce cas-là, la fièvre aphteuse est une maladie générale qui se traduit par des lésions visibles du côté de la bouche, des mamelles, aux ongles, et ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant tout et avant que les éruptions ne se révèlent, les animaux sont malades pendant plusieurs heures. Ensuite les éruptions enregistrées n'ont pas les caractéristiques d'une maladie locale seulement, c'est une manifestation d'une maladie générale.

El lorsque l'on dit aux éleveurs qu'il faut, à l'aide du produit qui leur est recommandé, badigeonner les lèvres ou les gen-

UNE CONFÉRENCE AU CONCOURS DE CHAROLLES Peut-on guérir la fièvre aphteuse ?

« Jusqu'à ce jour, déclare M. Moussu, professeur à l'École d'Alfort, on n'est pas arrivé à mettre la main sur un médicament qui soit capable de lutter contre les agents microbiens qui provoquent cette maladie. »

On ne peut que trouver un peu ridicule, les attaques éhémérologiques et sans base sérieuse, que des gens de parti-pris lancent en ce moment, sans trop savoir pourquoi, contre le cheval noir; et il est surprenant de voir des éleveurs nivernois, certainement d'un mérite incontestable, mettre un empressement exagéré à approuver et à soutenir ses attaques.

On ne parle plus aujourd'hui que du cheval pécharé; c'est un mot heureux qui sonne en fanfare aux oreilles et qui fait son chemin. Toutefois si l'on demandait à ces nouveaux zoologistes de nous dire les exploits accomplis par le cheval pécharé, sous l'impulsion du cheval noir, ils seraient fort embarrassés. En tout cas, ce n'est qu'à prix cette démonstration qu'il serait possible de discuter utilement; autrement, toute polémique est prématurée et ne peut retenir l'attention des gens sérieux.

Il est heureux pour le commerce en général et pour le Nivernais plus particulièrement, que cette hérésie n'ait pris pied que dans un petit coin du Centre, à Courtenay (Loiret).

Là, un marchand qui a beaucoup de mérite, je le reconnais et qui dans la circonstance a même été très malin, doué en plus d'une éducation abondante, eut l'idée intentionnelle de développer ses affaires, de faire beaucoup de bruit autour du cheval pécharé, qui faisait déjà son apparition en Côte-d'Or et de persuader à sa clientèle que ce cheval était de beaucoup supérieur au noir qui, seul, à ce moment, paraissait sur les marchés de Courtenay.

Qu'est-ce que le cheval pécharé ?

L'expérience ne démontre pas que le pécharé était supérieur à notre cheval noir; mais, tout nouveau, tout beau; il y eut un certain engouement et quelques marchands se crurent obligés de suivre le mouvement. Jusque en 1920, à part ce petit coin, le cheval noir resta malgré tout en faveur, et, tout compte fait, on vendait encore plus cher un lot de poulains noirs, généralement plus réguliers dans leurs formes, qu'un lot de poulains pécharés, faits à gros souvent en mauvais bois, avec de grosses oreilles plus ou moins bien plantées.

De sorte qu'elle s'est installée chez nous

De sorte qu'elle s'est installée chez nous en pays conquis, elle y est à demeure comme une infection qui semble vouloir s'installer définitivement sur notre territoire.

Les préoccupations de l'Etat

L'administration de l'Agriculture, l'Etat, se préoccupe de cette grave question. Cette année, une subvention de 150.000 fr. a été votée au profit des laboratoires de recherches.

Qué valent les remèdes préconisés

De tous ces remèdes préconisés, de tous ces médicaments tant vantés, il n'en est pas un qui puisse donner des résultats certains, malgré les belles promesses, malgré les affirmations données aux éleveurs dont le cheval est menacé.

La fièvre est une maladie générale et non une maladie locale

Dans ce cas-là, la fièvre aphteuse est une maladie générale qui se traduit par des lésions visibles du côté de la bouche, des mamelles, aux ongles, et ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant tout et avant que les éruptions ne se révèlent, les animaux sont malades pendant plusieurs heures. Ensuite les éruptions enregistrées n'ont pas les caractéristiques d'une maladie locale seulement, c'est une manifestation d'une maladie générale.

El lorsque l'on dit aux éleveurs qu'il faut, à l'aide du produit qui leur est recommandé, badigeonner les lèvres ou les gen-

cives de telle ou telle tête malade, cela est faux.

Il est, en effet, facile à comprendre que ce procédé ne peut pas donner le résultat attendu sur l'ensemble de l'organisme.

Car, un traitement local peut amener une amélioration, mais il ne peut avoir aucune influence sur l'infection totale.

De sorte qu'il y a « quelque chose » de plus à faire. Ce « quelque chose » a été tenté de multiples façons. C'est surtout depuis une dizaine d'années que l'on s'est dit: Mais puisque la fièvre aphteuse est une maladie générale (qui se déclare tout d'abord dans le sang, qui atteint les tissus ensuite, et qui se traduit en troisième lieu par des éruptions cutanées, c'est en pratiquant — comme on le fait dans certaines maladies de l'espèce humaine — des injections d'une substance médicamenteuse, injections pénétrant dans l'épaisseur de l'organe, que l'on pourrait peut-être obtenir de bons résultats.

Et bien, tous ceux qui ont expérimenté dans cette voie, peuvent dire que jusqu'à ce jour, ils ne sont pas arrivés à mettre la main sur un médicament qui soit capable de lutter d'une façon radicale contre les agents microbiens et infectieux qui provoquent la maladie.

Il y a cependant des moyens qui ont été utilisés et qui permettent d'obtenir des résultats avantageux: quand dans une exploitation la maladie prend une forme grave, on utilise le sérum camphré. La fièvre tombe.

L'action bienfaisante du sérum

Ce sérum n'empêche donc pas la maladie, ne l'arrête pas, mais il fait tomber la température pendant cinq ou six heures et s'il était possible de répéter l'opération à plusieurs reprises, sans crainte de fatiguer l'animal, on obtiendrait certainement une amélioration sensible.

Un autre moyen, préconisé par un savant allemand est l'utilisation du virus de la fièvre aphteuse pour la réinjection, comme on le fait sur l'espèce humaine, pour le tétanos, la diphtérie ou le croup des enfants. Là encore, on rencontre bien des obstacles.

Il faudrait, en effet, entretenir des centaines d'animaux malades, pour pouvoir recueillir le sérum nécessaire. Ce qui serait coûteux et peu pratique.

En ce qui concerne la durée de la maladie, les Italiens préconisent ce procédé pour la raccourcir: quand une exploitation est assaillie par la fièvre aphteuse, il y a un malade le premier jour, deux ou trois le second jour, et ainsi de suite. De sorte que la maladie traîne pendant des semaines dans l'écurie atteinte. Le mieux serait de voir les animaux malades en moins de temps. Pour cela, il suffit d'inoculer une petite quantité de sang malade sous la peau des sujets non atteints.

Citons encore un autre procédé expérimenté par M. Moussu lui-même: On pratique une saignée sur un animal malade depuis un ou deux jours. Le sang recueilli sera du sang virulent, qui permettra de transmettre la maladie.

Ce sang est alors inoculé aux autres animaux par dose de cinq à dix centimètres cubes. Par la suite, il arrive que les sujets sur lesquels l'inoculation a été pratiquée sont malades dès le lendemain ou au bout de 36 heures.

Il en est qui ne font que de la fièvre, sans aucune éruption. Il en est d'autres qui font de l'éruption, mais très légère, et dont la guérison est rapide. Et enfin dans les différentes observations poursuivies par le professeur Moussu, on n'a jamais vu un sujet qui ait fait des complications du côté des pieds. Il est certain que les sujets à qui on inocule la fièvre aphteuse par un sérum sont toujours moins malades que ceux atteints d'une façon ordinaire par la maladie.

Les injections de sang

Si l'on veut éviter la mort d'une bête, il faut recourir à l'injection. Si l'on n'a pas de sérum à sa disposition, l'injection sera pratiquée avec le sang d'un animal récemment guéri. Cent cinquante centimètres cubes suffisent pour arrêter les dangers de complication.

La conférence très documentée de M. le Professeur Moussu et qui fut longuement applaudie, peut en somme, se résumer en quelques mots: Il n'y a pas de médicaments qui puissent empêcher la maladie d'évoluer; il y en a peu qui soient capables de l'empêcher de se propager. Si l'on ne peut empêcher la maladie de se propager, le plus simple est de donner la maladie aux animaux non encore atteints et de donner sous la forme la plus atténuée, soit par le sang, soit par le sérum.

CONCOURS DE MOULINS

VISITEZ le STAND de la

RAFFINERIE SAY

MÉLASSE SAY Produits mélassés FAÏLE SAY pour la nourriture SON MÉLASSÉ des Bestiaux

CHARL. 4, rue de Presle, MONTLUÇON

VOULEZ-VOUS QUE

VOS BŒUFS, VOS CHEVAUX soient gais, alertes, vigoureux, VOS VACHES soient grasses et vous donnent beaucoup de lait, VOS MOUTONS engraisseront de 5 à 6 kilos par mois, VOS PORCS, VOS VEAUX, VOS VOLAILLES n'aient aucune maladie employez la

PROVENDE ORIENTALE

qui se recommande chez tous les animaux épais, les vaches venant de mettre bas, en cas d'avortement ou de non-développement, en cas de faiblesse générale, les diarrhées chroniques, la cachexie, la fièvre aphteuse, etc.

La boîte: 6 fr. 60; les 5 boîtes: 30 fr.; les 24 boîtes: 436 fr., impôt compris. Beaucoup de lait. Mélasses des Initiations.

Produits Vétérinaires ADRIEN SASSET, Orléans 12 et 14, rue Charles-Lafitte. — T. 15 bis. 22-23

Représentants actifs sont demandés

Grands Magasins de Nouveautés

PARIS-NEVERS

NEVERS -- 15, rue La-Fayette -- NEVERS

Grande Mise en Vente de Blanc

Judi 2 Février et jours suivants

Préservez-vous de LA GRIPPE!!
 Prenez
L'UNIVERSEL ANTI-NÉVRALGIQUE
 Composé de Plantes médicinales bienfaisantes
 FORTIFIE LES BRONCHES ET PRESERVE DES ÉPIDÉMIES
 Le paquet pour un litre, avec mode d'emploi: 0 FR. 50
TH. ARCHIMBAULT, HERBORISTE BOTANISTE
 30, rue du Commerce, Place Mancini, Nevers
 FABRIQUE SPÉCIALE DE BANDAGES, CEINTURES, CORSETS

ATELIERS PONCEAU
 SAINT-BENIN-D'AZY (Nièvre)

Livrable VOITURES A BESTIAUX
résultant VOITURES ÉQUARRISSAGE
 Bois secs débités toutes dimensions

A Ceux qui Toussent
 Asthmatiques
 Bronchiteux
 Catarrheux
 Emphysémateux

Sirop des Vosges CAZÉ

C'est le remède le plus agréable, le plus énergique, qu'il s'agisse d'un simple rhume, d'une grippe, d'une mauvaise toux avec crachats persistants, d'un asthme avec sifflements des bronches.

Comme l'eau éteint le feu, le « Sirop des Vosges Cazé » éteint et guérit l'inflammation des bronches. Sous son influence, la toux s'atténue pour disparaître bientôt; l'oppression cesse, la respiration devient normale, le sommeil revient calme et reposant.

Faites la dépense d'un franc et vous reconnaîtrez que le Sirop des Vosges ne se paie pas de mots, mais agit: mettez-vous bien en tête qu'il faut vous soigner pour éviter les pires complications. La santé, mieux que l'argent, est un capital à conserver.

De Saint-Livrade (Lot-et-Garonne), M. Lafage, propriétaire, nous écrit ceci:

« Je puis vous affirmer du contentement que me procure votre Sirop des Vosges. Après de mauvais hivers, j'avais pris une bronchite avec de l'asthme, je toussais beaucoup, et il m'était impossible de dormir la nuit étant forcé de me lever pour faire cesser les crises. Votre Sirop des Vosges vaut toutes les drogues du monde. Depuis que j'en prends, je me sens les bronches plus nettes, je crache moins, je tousses moins, je siffle moins. Je dors maintenant mes nuits, et je peux faire du vélo dans la journée: ce que je ne connaissais plus depuis longtemps. »

Enrhumés, Grippés,

si vous toussiez encore c'est que vous n'avez pas encore pris le bon remède. La preuve de la qualité pour un remède c'est la guérison, et le bon remède est celui qui guérit. Vous l'avez à portée de la main, le meilleur remède: c'est le « Sirop des Vosges Cazé ».

Toutes Pharmacies. Le grand flacon: 6 fr. 60. Envoi de deux flacons franco gare contre mandat de 13 fr. 20 adressé aux Laboratoires CAZÉ, 65 bis, avenue de Châtillon, Paris. Broch. renseignements gratuits.

Le PHOSPHORGANE
 la sauvera!



Mères!
 dont les filles
 sont anémiques

soit du fait d'une croissance trop rapide, d'une alimentation déficiente, d'un travail exagéré, soit pour toute autre cause, vous pouvez les sauver!

Le Phosphorgane
 composé de phosphate nucléiné rendu assimilable par une savante préparation, est un réparateur de l'organisme et le spécifique le plus certain de l'anémie.

Sous son action puissante, le sang reprend sa force, les muscles atrophiés se gonflent, les nerfs irrités sont calmés, les joues se colorent et s'arrondissent, les yeux reprennent leur éclat.

la santé est rendue

Le Phosphorgane est le remède unique et souverain des anémies, des convalescents, des neurasthéniques, des tuberculeux, des surmenés.

Le flacon: 7 fr. — Les 6 flacons: 40 fr.

GRANDE PHARMACIE PARISIENNE
 A. COUPECHOUX, Pharmacien, BERNAMONT, Successeur
 NEVERS — 87, Rue du Commerce — NEVERS

AVIS
 Monsieur SIMONNEAU, Directeur « Aux Pêcheurs de l'Océan » a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants répandus à son égard sur la qualité de la marée qu'il vend, sont absolument faux.

Les pièces de poisson livrées par lui à la consommation, sont fabriquées avec du poisson de toute première fraîcheur.

Les acheteurs sont priés d'en faire faire l'analyse au laboratoire municipal, aux frais de M. Simonneau.

Celui-ci prévient les colporteurs qu'ils seront poursuivis conformément à la loi. 1751

ON EST ACHETEURS
 braises propres et sèches de charbons de bois cuits en forêts. Faire offres à Messieurs BOGNEAU Frères à Montceau-les-Mines. 532

A VENDRE
 Pour cause de cessation d'exploitation forestière
 8 BOEUFs DE TRAVAIL
 S'adresser: M. G. BLANCHARD, rue de l'Égalité, Donzy (Nièvre). 1648

Fournitures pour Usines
 APPAREILS ÉLECTRIQUES
 Câbles, Fils isolants, Moteurs, Moteurs et Dynamos

COURROIES
 en BALATA, COTON, CUIR et POIL de CHAMEAU

Garnitures de Presse-Etoupes
 en Amiante, Chanvre, Coton et Caoutchouc

Huiles et Graisses
 Pour décolletage Transmissions et Moteurs

ORGANES DE TRANSMISSION
 Arbres, Bagues, Manchons, Paliers, Poulies bois et fer

PETIT OUTILLAGE
 ALESOIRS, FILIÈRES, FRAISES, TARAUDS, etc.

J. TROTOUX, 2, Place de la Foire
 NEVERS
 MAISON PRINCIPALE A PARIS

MARCS DE BOURGOGNE
 ON DEMANDE
 REPRESENTANTS SÉRIEUX pour la vente des marcs de Bourgogne liqueurs fines et vins vieux de Bourgogne, dans la région.

S'adresser Grande Distillerie Paul PETIT, à Auxerre. 1600

A VENDRE ENVIRON
 150 HECTARES CÉLÈBES DE CHÊNES EN LIGNE
 En forêt du Bouillon sur le territoire de Narcy, au Bouillon, par Montceau-les-Mines (Nièvre). 3043

La cidrerie de Briare
 Informe sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement vendeuse d'excellent cidre pur jus, également à sa disposition des marcs vieux, nouveaux, rhums et apéritifs, à des prix modérés. 4549

Plantes Vertes & Fleuries
 Fleurs de Nice
 Sont toujours en abondance chez

CHEVALIER
 Horticulteur
 1, rue de Mouësse — 4, Place Prés-Wilson
 Téléphone 4-22

EXPÉDITION et LIVRAISON IMMÉDIATE

Tracteur FORDSON
 Le plus léger, le plus puissant, le plus maniable

Démonstration sur Demande

G. DE RIBOU
 30 rue Vauban NEVERS - Téléph. 4-53

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE Une Industrie, Un immeuble

ADRESSEZ-VOUS A l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année) NEVERS **LOUIS ALEXÉLINE, R. Hoche, 14** Ancien Juge de Paix de Notaire

ELIXIR HUMBERT

FORTIFIÉ ET FAIT ENGRAISSER

Des Preuves

Mme Gadriot, place des Albés, à Salins (Jura), écrit le 24 juin 1921:

« Monsieur HUMBERT,
 « Je dois vous dire que dès les premières cuillerées de votre Elixir, j'ai senti un changement radical dans ma santé; j'ai un appétit formidable. Toutes mes amies qui m'ont vue si pâle, si maigre, si malade, sont stupéfaites de me voir bien portante aujourd'hui. Mon docteur en a été étonné aussi et m'a demandé votre adresse. Recevez, M. Humbert..., etc. »

M. Lambert, 16, rue Schwendi, à Strasbourg, reconnaît dans sa lettre du 5 août 1921, que son fils, très anémique, 16 ans, s'est beaucoup fortifié et rétabli par l'usage de l'ELIXIR HUMBERT.

Il est prouvé que l'ELIXIR HUMBERT guérit avec certitude tous les cas d'anémie, croissance, formation, pertes de sang, suites de couches, faiblesse générale surmenage, etc., etc. — Dans toutes les bonnes pharmacies.
 Le traitement revient à dix sous par jour.

HUMBERT

CIRAGE-CRÈME
 A. MULARD
 PANTIN

PAPILLON NOIR Le demander PARTOUT

« Certifié véritable par l'imprimeur »